



COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE COMMISSION DE GUYANE ET DE MARTINIQUE

en application du décret n° 2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

Spécialité ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUE (classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	PRENOM
1	ATTOU	Arslane
2	BOUSLAMA	Sirine
3	HADJ AMARA	Ghazi
4	HAFDALLAH	Zineb
5	MANASSE	Ricardo
6	RANDRIAMIARISOA	Heriniaina Daddy
7	TLILI	Taghrid
8	VARGAS	Geovanna

Cette liste est valable 18 mois.

Cayenne, le jeudi 28 janvier 2021

Clara de Bort Directrice Générale de l'ARS de Guyane Présidente des commissions territoriales d'autorisation d'exercice